



UNIVERSITÉ DE MONCTON
CAMPUS DE MONCTON

**Chaire des caisses populaires acadiennes
en gestion des coopératives**

Coopérative d'énergie renouvelable de Lamèque : partenariat, concertation et acceptabilité sociale

Omer Chouinard

Département de sociologie / Études de l'environnement
Université de Moncton

Julie Guillemot

Université de Moncton, campus de Shippagan

André Leclerc

Chaire des caisses populaires acadiennes en gestion des coopératives
Faculté d'administration, Université de Moncton

avec la collaboration de

Tiavina Rabeniaina, programme de la MÉE, Université de Moncton

Chaire des caisses populaires acadiennes en gestion des coopératives

Faculté d'administration
Université de Moncton
165, boulevard Hébert
Edmundston (Nouveau-Brunswick)
E3V 2S8
téléphone : (506)737-5193
télécopieur : (506)737-5373
www.umoncton.ca/umcm-ccpage
andre.leclerc@umoncton.ca

Juin 2014

Chaire des caisses populaires acadiennes en gestion des coopératives

La Chaire a débuté ses activités en 1990 grâce à l'appui financier des Caisses populaires acadiennes et du Mouvement coopératif acadien. Initiée en 1982 sous l'impulsion de Monsieur Raymond Gionet, alors responsable de l'Institut de coopération acadien, une campagne financière a été effectuée auprès des institutions, des employées et employés du Mouvement coopératif acadien. D'autres contributions financières ont par la suite enrichi le fonds de dotation.

Depuis 2006, la Chaire des caisses populaires acadiennes en gestion des coopératives relève de la Faculté d'administration de l'Université de Moncton. Elle a pour mandat le développement de nouvelles connaissances par le biais des études portant sur des thèmes innovateurs dans le domaine de la gestion des coopératives, le transfert de ces connaissances aux institutions ou intervenants intéressés pour renforcer leurs pratiques dans les diverses sphères d'activités de l'économie.

Plus spécifiquement, les principaux objectifs de la Chaire des caisses populaires acadiennes en gestion des coopératives sont de :

- promouvoir les études coopératives, notamment celles portant sur les diverses facettes de la gestion des coopératives à l'Université de Moncton, dans ses trois campus, et dans la collectivité qu'elle dessert;
- planifier et réaliser des projets de recherche portant sur diverses facettes de la gestion des coopératives;
- favoriser la création d'équipes de recherche pluridisciplinaires;
- consolider des programmes de recherche multidisciplinaire et obtenir des fonds externes de recherche;
- planifier, réaliser et soutenir des projets de recherche, seul ou en collaboration avec d'autres chercheurs dans le but de répondre aux besoins du milieu coopératif et d'assurer son développement;
- susciter chez la population étudiante un intérêt accru pour le domaine de la gestion des coopératives et du modèle coopératif et contribuer à une solide formation en gestion permettant de mieux répondre aux besoins du marché du travail;
- favoriser la participation des étudiants et étudiantes, en particulier ceux et celles des cycles supérieurs, aux activités de recherche et de développement reliés au domaine de la gestion des coopératives;
- organiser divers services à la collectivité à l'intérieur ou l'extérieur de l'Université sur des thèmes portant sur la gestion des coopératives et sur les études coopératives dans le but d'assurer le plein rayonnement de la Chaire dans son milieu.

André Leclerc, Ph. D.
titulaire

Coopérative d'énergie renouvelable de Lamèque : partenariat, concertation et acceptabilité sociale

Omer Chouinard
Université de Moncton, campus de Moncton

Julie Guillemot
Université de Moncton, campus de Shippagan

André Leclerc
Chaire des caisses populaires acadiennes en gestion des coopératives
Université de Moncton

avec la collaboration de
Tiavina Rabeniaina, programme de la MÉE

RÉSUMÉ

Le dynamisme de l'entrepreneuriat communautaire dans le territoire de l'île Lamèque est une histoire exemplaire à bien des égards. En témoigne des travaux récents faisant état tant de l'intercoopération et de l'économie sociale (Chouinard *et al.*, 2010) que de la vie associative (Koné et Chouinard, 2009). La récente Coopérative d'énergie renouvelable de Lamèque Ltée a commencé ses démarches de concertation avec la communauté en 1999 et son projet a abouti en 2011 avec la mise en réseau d'un parc éolien. Le développement de l'énergie éolienne pose le défi de l'acceptabilité sociale. Cette dimension du processus d'implantation d'un parc éolien a été documentée (Fortin et Fournis, 2011). Le caractère novateur de ce projet vient du rôle particulier joué par les promoteurs communautaires en tant que fiduciaire du gisement éolien et médiateur entre les parties prenantes. La ville de Lamèque et la Coopérative d'énergie renouvelable ont ainsi joué un rôle déterminant pour que ce projet de parc éolien de 45 MW (33 éoliennes initialement) soit accepté, voire porté par la communauté. Des ententes partenariales entre la Coopérative d'énergie renouvelable de Lamèque Ltée, la multinationale Acciona et Énergie Nouveau-Brunswick ont permis de réaliser le cadre financier permettant le développement de ce projet d'une valeur de 115 millions de dollars.

INTRODUCTION

Le mouvement coopératif acadien trouve régulièrement dans les expériences québécoises l'inspiration pour son développement. Dans le cas de l'énergie éolienne, c'est plutôt la technologie qui sera une source d'inspiration. En effet, à la fin des années 1990 se développent en Gaspésie plusieurs parcs éoliens qui vont marquer l'imaginaire de

certain leaders acadiens. Alors qu'au Québec ces parcs sont le résultat de la signature d'ententes entre Hydro-Québec et des promoteurs capitalistes, certains intervenants du secteur coopératif acadien se questionneront sur l'occasion offerte par cette technologie de jouer un rôle actif dans l'appropriation communautaire de cette filière énergétique à travers la maîtrise de cette nouvelle technologie.

Parmi ces intervenants on retrouve un groupe provenant de l'île Lamèque, située dans la Péninsule acadienne au Nouveau-Brunswick. À la suite de visites en Gaspésie, ils décident de tenter une intervention dans ce secteur en misant sur un autre modèle entrepreneurial, le modèle coopératif. Il s'agit d'un modèle qu'ils connaissent bien et qui a fait ses preuves dans la communauté (Chouinard et al., 2010). Cette décision aboutira à la mise en exploitation d'un parc éolien à l'île Lamèque 13 ans plus tard. L'objectif de cette recherche est d'abord de comprendre comment la Coopérative d'énergie renouvelable de Lamèque Ltée (appelée dorénavant Coopérative) a conçu ce projet de parc éolien puis de cerner la place de la concertation et du partenariat à l'échelle locale, dans le cadre spécifique de la création de ce parc éolien.

Dans un premier temps nous parlerons du contexte de gouvernance locale dans le territoire de l'île Lamèque et nous enchaînerons sur les enjeux du développement de la filière énergétique éolienne. Puis, nous énoncerons les concepts théoriques et la méthodologie qui ont servi à l'étude de cas et nous ferons l'analyse des informations colligées. Suivront par la suite les leçons apprises de cette expérience et la discussion sur les atouts et les enjeux pour la coopérative.

1. CONTEXTE COMMUNAUTAIRE ET INDUSTRIEL

1.1 La communauté de l'Île de Lamèque

L'Île de Lamèque est située à l'extrémité nord-est de la province du Nouveau-Brunswick. Au sud, un pont la relie à la ville de Shippagan, petit centre de services commerciaux et éducationnels pour cette région de la Péninsule acadienne. Lamèque offre à sa population un certain nombre de services spécialisés, par exemple un centre communautaire de soins de santé.

[illegible]

Carte 1. Structure de la gouvernance locale, île de Lamèque

3

aucun pouvoir de décision; il conseille le ministre sur certains aspects de la prestation des services locaux sur son territoire (budget, taux d'impôt foncier, gestion des services – loisirs, protection contre les incendies, etc.) (Finn, 2008a : 30-32). À l'Île de Lamèque, six des 9 DSL ont un comité consultatif (Finn, 2008b : 45).

Le tableau 1 présente la tendance démographique pour les municipalités et les districts de services locaux (DSL). Comme toutes les communautés rurales du nord du Nouveau-Brunswick, l'Île de Lamèque a connu une diminution de sa population de 2006 à 2011. Cette baisse est nettement plus forte dans les DSL (-5,5%) que dans les municipalités (1,2%).

Tableau 1. **Distribution de la population entre les municipalités et les districts de services locaux (DSL) de l'Île de Lamèque, 2006-2011**

		2006	2011
Municipalités			
1	Sainte-Marie-Saint-Raphaël	993	955
2	Lamèque	1 422	1 432
	Total partiel	2 415	2 387
	En % du total	38,3%	39,4%
Districts de services locaux			
1	Cap-Bateau	286	276
2	Haut-Lamèque	310	306
3	Petite-Lamèque	420	383
4	Sainte-Cécile	739	729
5	Chiasson-Savoy	518	466
6	Pointe-Alexandre	362	317
7	Coteau Road	471	449
8	Pigeon-Hill	535	489
9	Pointe-Canot	243	254
	Total partiel	3 884	3 669
	En % du total	61,7%	60,6%
	Total	6 299	6 056
	Variation 2006-2011		-3,9%
Source : Statistique Canada, recensements de 2006 et 2011.			

Le mouvement coopératif occupe une place importante de l'économie locale. Comme l'ont montré Chouinard et al. (2010), ce secteur s'appuie sur trois importantes coopératives : la Caisse populaire des Îles dans l'industrie des services financiers, la Coopérative de Lamèque dans le commerce de détail et l'Association des pêcheurs de l'Île dans la transformation des produits de la pêche. Lorsqu'on tient compte des emplois indirects et induits générés par la présence de ces coopératives, leur présence contribue à la création de près de 35% de tous les emplois sur l'île (Leclerc, 2013).

Plusieurs facteurs expliquent cette performance selon Chouinard, Leclerc et al. (2010) : contexte insulaire, qualité du leadership, dynamisme et innovation, investissements dans la réserve générale des organisations, contexte historique, soutien de la communauté, *intraprenariat* coopératif et intercoopération.

Comme nous le verrons plus loin, ces derniers éléments ont eu un rôle central à jouer dans le développement du projet éolien. À cet égard, il n'est donc pas surprenant de voir que la municipalité a adopté comme slogan « Une communauté fondée sur la coopération et le bénévolat ».

1.2 Politique énergétique du gouvernement du Nouveau-Brunswick

À l'échelle mondiale, la production d'énergie éolienne double à tous les trois ans depuis le début du XXI^e siècle. Au Canada, la capacité installée en énergie éolienne est passée de 137 MW en 2000 à 7 698 MW en décembre 2013, ce qui correspond à 3% de la demande intérieure en électricité (Canwea, 2013) et 1,8% de la capacité de production d'électricité (Statistique Canada, 2013). Comme le soulignent Ferguson-Martin et Hill (2011), la part du marché de l'électricité occupée par l'énergie éolienne varie beaucoup d'une province à l'autre. Dans les provinces maritimes, en janvier 2013, cette part était de 0,2% à Terre-Neuve, 4,7% au Nouveau-Brunswick, 5,2% en Nouvelle-Écosse et 94,3% à l'Île-du-Prince-Édouard (Statistique Canada, 2013).

Plusieurs facteurs institutionnels expliquent ces écarts dans les parts de marché. Ferguson-Martin et Hill (2011) en proposent six. Le premier concerne la viabilité

financière des projets d'investissement en énergie éolienne¹. Selon ces auteurs, ce facteur demeure plus important que celui de l'acceptabilité sociale des projets. Nous reviendrons plus loin sur ce facteur. Soulignons cependant que selon Hill et Knott (2010) le degré d'acceptabilité sociale de ces projets est en déclin. La capacité technique du réseau de distribution de l'électricité est le troisième facteur identifié. Viennent ensuite les programmes provinciaux d'appui au développement de l'énergie éolienne. La structure du marché de l'électricité, i.e. la capacité pour des producteurs indépendants d'entrer dans cette industrie, est le cinquième facteur. Ce facteur inclut aussi les producteurs locaux. Le dernier facteur réfère au pouvoir relatif des groupes de pression qui appuient ou s'opposent au développement de l'énergie éolienne².

Au Nouveau-Brunswick, le gouvernement provincial est intervenu progressivement pour appuyer le développement de cette industrie³. Le point de départ de cette intervention se trouve dans la volonté de la province de tirer de nouvelles sources d'énergie renouvelables 10% de l'électricité vendue en 2016. Pour amorcer cette transition, un premier contrat d'achat de 75 MW d'électricité produite à partir de l'énergie éolienne est signé en janvier 2007 entre Énergie NB et TransAlta Corporation. Ce parc serait construit à Kent Hills, dans le comté d'Albert (Nouveau-Brunswick. Énergie, 2007). On demande aussi à Énergie Nouveau-Brunswick de permettre le développement d'une capacité de production d'énergie éolienne de 200 MW en 2009.

Pour atteindre cet objectif, Énergie Nouveau-Brunswick signera plusieurs contrats d'achat avec des producteurs indépendants : Acciona Wind Energy Canada Inc. (64,5 MW à Aulac et 49,5 MW à Lamèque), SUEZ Energy (99 MW au mont Caribou) et

¹ Plusieurs variables influencent la rentabilité relative d'une source d'énergie. On peut souligner l'évolution du prix des énergies dominantes, par exemple le pétrole, et la réduction du coût que peut provoquer le développement technologique. Mais il y a aussi la rentabilité politique qui doit être prise en considération lorsque vient le temps d'expliquer l'intérêt pour un gouvernement à développer une politique des énergies renouvelables. La sensibilisation aux changements climatiques des électeurs jouent alors un rôle important (Jagoda et *al.*, 2011).

² Jegen et Audet (2011) étudient l'intervention des groupes de pression dans le développement de l'énergie éolienne au Québec. Ils montrent que ce n'est pas l'énergie éolienne en soi qui génère de l'opposition, mais le modèle de développement privilégié.

³ Valentine (2010) analyse les défis que pose la mise en place de politiques de soutien dans une fédération où la capacité d'intervention varie d'une province à l'autre.

agrandissement du parc éolien de Kent Hills (Nouveau-Brunswick. Énergie, 2008 et 2009). Le tableau 2 présente les projets en exploitation en 2013.

Parallèlement à la signature de ces ententes, le Ministère de l'Énergie entreprend deux autres initiatives. La première consiste à cartographier les gisements éoliens dans la province. Cette analyse est effectuée par une équipe de recherche associée à la Chaire K.-C.-Irving en développement durable de l'Université de Moncton et la diffusion d'une Carte de la ressource éolienne (Gasset et *al.*, 2007). Cette carte devient un outil important dans l'identification des sites prometteurs. Par exemple, pour toute l'île de Lamèque, la vitesse moyenne du vent à 80 mètres se situe entre 8 et 9,5 mètres par seconde⁴.

Tableau 2. Construction de parcs éoliens au Nouveau-Brunswick, 2013

Parc éolien	Année	Turbines (nombre et type)	Capacité (MW)	Compagnie
Kent Hills	2008	32 X 3 MW Vestas	96	TransAlta and Natural Forces Technologies Inc.
Caribou Wind Park	2009	33 X 3 MW Vestas	99	GDF Suez
Kent Hills – 2 ^e phase	2010	18 x 3 MW Vestas V90	54	TransAlta
Lameque Wind Power Project	2011	30 x 1,5 MW AWP77	45	Acciona Lamèque GP Inc.
Source : CANWEA, http://www.canwea.ca/farms/wind-farms_e.php .				

La seconde initiative a trait à l'énergie éolienne communautaire⁵. Dans le but d'établir une politique à cet égard, le gouvernement commande un rapport auprès du titulaire de la Chaire K.-C.-Irving en développement durable de l'Université de Moncton, Yves

⁴ La carte pour le nord-est du Nouveau-Brunswick est disponible à l'adresse http://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/en/pdf/Maps-Cartes/CarteSpd_80m_nb_fr_tuile_07_08.pdf.

⁵ Une analyse de l'utilisation d'une approche participative dans le développement d'une stratégie d'énergie renouvelable est présentée pour la Nouvelle-Écosse dans Adams et al. (2011).

Gagnon. Une série d'ateliers est organisée dans la province en mars 2009 et la politique est publiée en février 2010. Selon cette politique, l'énergie communautaire devait permettre aux collectivités et aux Premières nations intéressées à participer activement au développement de l'énergie renouvelable dans la province. Cette implication devrait se faire progressivement. Ainsi, une première phase devait inclure un bloc de 75 MW, dont 50 MW seraient assignés à des projets appartenant à des collectivités et les autres 25 MW, à des projets des Premières nations. Ces projets devaient appartenir majoritairement à des Premières nations, des municipalités, des coopératives ou des organismes sans but lucratif (Nouveau-Brunswick. Énergie, 2010). Étant donné le coût du développement de l'énergie éolienne, il s'agissait d'un objectif ambitieux.

En octobre 2011, le gouvernement Alward publiait son Plan directeur de l'énergie. Dans ce plan, la province annonce une augmentation de son engagement envers l'énergie renouvelable et la création d'une Norme de portefeuille renouvelable (NPR). Selon cette norme, en 2020, 40% des ventes d'électricité d'Énergie NB dans la province devront provenir de sources d'énergie renouvelable. La place de l'énergie éolienne dans cette stratégie n'est pas importante. Étant donné le caractère intermittent de cette énergie, on parle davantage des défis que pose l'équilibrage de la charge sur le réseau. L'interconnexion semble la réponse logique. Le gouvernement conclut que « [e]u égard au fort volume d'énergie éolienne à grande échelle qui est actuellement répartie dans notre réseau, la prochaine étape du développement de l'énergie renouvelable portera essentiellement sur le développement des projets à petite échelle, et en particulier, sur les formes de production d'énergie non intermittente, comme la biomasse dérivée du bois » (Nouveau-Brunswick. Énergie, 2010 : 22). On laisse ainsi la porte entrouverte pour les petits projets éoliens. Cependant, aucune demande de propositions n'a été publiée.

2. CADRE CONCEPTUEL ET MÉTHODOLOGIE : ACCEPTABILITÉ SOCIALE, PARTENARIAT ET CONCERTATION

2.1 Pertinence théorique

Dans une recherche récente intitulée *contribution de la coopération, de l'économie sociale et des entreprises collectives dans le développement territorial des Îles Lamèque et Miscou*, on soulignait que la vie associative était un terrain fertile pour la coopération et que la relation des coopératives avec son milieu se nourrissait par l'entremise des dons et des commandites offerts par les coopérateurs à une multitude de projets et d'associations. Qui plus est, les dons et commandites des coopératives dans ce territoire se chiffraient à 650,000\$ en cinq ans. La synergie entre la communauté et les coopératives était souligné ainsi :

« les liens étroits entre les entreprises coopératives du territoire des Îles Lamèque-Miscou et la vie associative de la région (...) se reflète dans la collaboration, voire même l'implication directe des acteurs de la coopération à divers niveaux de la société civile, mais également par un soutien financier à diverses causes. Qu'il s'agisse de festivals, de spectacles, d'événements sportifs, de bourses d'études, ou encore de partenariats dans des projets économique de nature communautaire ou collective, le soutien du mouvement coopératif est varié et génère indiscutablement un ensemble de retombées positives. (Chouinard et *al.*, 2010).

Donc, les coopératives traditionnelles formées de la caisse populaire de Lamèque, fondée en 1937, de celle de consommation en 1940 et de celle des pêcheurs en 1943, en dépit de leur spécialisation, n'ont cessé de se concerter depuis plus de soixante et dix ans. Nous posons comme postulat que la collaboration de ces trois coopératives traditionnelles avec la municipalité de Lamèque pour la création de la Coopérative d'énergie renouvelable qui a vu le jour en 2002 a été déterminante pour la création du parc éolien. Ce travail de concertation a nécessité 12 ans de mise en commun des ressources des coopératives et un partenariat avec un partenaire privé, en l'occurrence la multinationale Acciona, et une Société d'État, Énergie NB, pour rendre le projet acceptable socialement. Étant donné que seulement 35% du territoire est municipalisé sur l'île Lamèque, les associations et plus spécifiquement les coopératives sont sollicitées pour jouer un rôle dans la gouvernance locale et dans le développement territorial.

2.2 Acceptabilité sociale, concertation et partenariat

Rares sont les projets éoliens dans les Provinces atlantiques, au Québec ou en Ontario qui ont suscité si peu de controverse. Notre objectif général de recherche était de comprendre la conception du projet du Parc éolien et la réalisation de la coopérative d'énergie renouvelable de Lamèque. Notre objectif spécifique était de cerner le rôle de la concertation et du partenariat de la coopérative d'énergie renouvelable dans la gouvernance locale afin de mener à terme le projet.

L'acceptabilité sociale comprendrait selon Fortin et Fournis (2011) trois niveaux : le micro, le méso et le macro. Pour les fins de notre étude de cas qui se situe à l'échelle locale et régionale, nous nous sommes référés aux niveaux micro et méso. Selon ces auteurs le niveau micro de l'acceptabilité sociale :

« renvoie au processus de coordination, d'interprétation sociale et de fabrication des perceptions et du sens, par un individu ou un collectif, à l'égard d'un objet (situation, activité, infrastructure, politique, etc.)... À travers les interactions et l'action collective, des leaders et des groupes sociaux tentent de s'influencer mutuellement sur le sens à accorder à une activité et à ses transformations, par exemple l'effet d'un parc de production d'énergie éolienne sur l'identité du lieu. » (Fortin et Fournis, 2011 : 323)

Toujours selon Fortin et Fournis (2011 : 324), au niveau méso de l'acceptabilité sociale :

« se situent les mécanismes de formation des décisions légitimes et des règles du jeu, qui permettent de concilier les diverses stratégies en présence et les grands conflits sous la forme d'arrangement institutionnels...Ainsi, l'intégration se produit via l'institutionnalisation de dispositifs légers qui cadrent et orientent (Duran,Thoenig, 1996); le pilotage passe par la construction de coalitions et de partenariats, publics et privés, orientés vers des buts précis (Le Galès, 1996)...Les capacités institutionnelles et le processus dialogique menant à la construction de compromis sociaux et qui permettrait de dépasser le conflit apparaissent importantes (Breukers et Wolsink, 2007). »

À la lumière des travaux de Fortin et Fournis (2011 :323),

«...l'acceptabilité sociale est envisagé ici comme l'émergence d'une capacité collective et communautaire de délibération face au processus de territorialisation des projets de développement et sa traduction dans des normes et des institutions fortes, capables de rendre opératoire les grands compromis dessinés et reconnus par les membres de la communauté. »

L'importance du lien social en vue du développement économique (Denieul, 1997), du développement durable (Gendron, 2007, 2006) et du développement territorial (Guillemot, et al. (2008) est souligné par de nombreux auteurs. Des écrits sur l'économie sociale, la coopération et le développement local mettent en évidence que « la manière dont les acteurs locaux se connectent et se coordonnent, le système de projet qui vise l'intérêt collectif, voire l'intérêt général (...) favorisent des alliances entre économie sociale et développement local » (Lévesque, 2007 : 27)

L'aspect intéressant, toujours selon cet auteur, est que les entreprises d'économie sociale et les coopératives parce qu'elle favorise la délibération dans la prise de décision jouerait un rôle important dans la gouvernance locale :

« L'économie sociale et solidaire met en valeur des principes propices à créer de la coopération, de la solidarité générationnelle et intergénérationnelle (propriété durable), de la cohésion, de la confiance, sans oublier l'éducation coopérative » (...) Cet apprentissage s'inscrirait « dans les divers processus qu'exige une gouvernance locale » (*ibid.*, p. 27).

En plus de la notion d'acceptabilité sociale, des références à la vie associative, à l'économie sociale et coopérative, les concepts de concertation, de partenariat et de gouvernance servent de cadre de référence à cette étude. Les concepts de concertation et de partenariat tels que définis par Bourque (2008) et Beuret (2006) ont été utilisé comme points de repère. Ainsi :

« La concertation appelle surtout à la coordination des services et activités dans la recherche de cohérence alors que le partenariat exige l'élaboration ...d'un engagement contractuel à partager des responsabilités, à mettre en commun des ressources et à se diviser des tâches suite à une entente négociée. » (Bourque, 2008 : 6-7)

La concertation entre usagers, travailleurs gestionnaires privés et publics est nécessaire au fonctionnement coopératif afin d'assurer l'adéquation entre les objectifs économiques et les besoins des membres. Cette concertation favorise la construction de références communes qui rendent possible l'action et la décision collective et génère des apprentissages mutuels qui lui permettent d'avoir un effet durable (Beuret, 2006). D'autre part, les partenariats permettent d'inscrire les résultats de ce dialogue dans des projets concrets de développement. Lymbery (s.d) définit le partenariat comme une relation

unissant deux entités ayant choisis de coopérer pour atteindre un objectif partagé, difficilement accessible indépendamment. Cette coopération implique des échanges d'informations, des activités communes et planifiées mais surtout l'engagement de ressources humaines ou monétaires. Elle peut déboucher sur la création d'une nouvelle organisation. Le partenariat collaboratif peut aussi impliquer un partage des risques et des responsabilités à l'égard des résultats (REDD, 2013).

Le contrat se distingue du partenariat car s'il unit plusieurs parties et que ces dernières en retire des objectifs mutuels (ex : rémunération versus création de produit) il n'y a pas forcément d'objectif partagé ni de prise de décision commune.

En travaillant sur le rôle et les représentations de différents acteurs concernant l'émergence du parc éolien de l'île Lamèque, nous pouvons faire ressortir les relations formelles et informelles entre ces personnes ayant influencé la réalisation de ce projet. Nous nous sommes ainsi attachés à mieux comprendre les différents arrangements institutionnels ayant favorisés le développement d'une capacité de délibération. Le choix du modèle coopératif étant un de ces arrangements. Au niveau micro de l'acceptabilité sociale, nous nous sommes interrogés sur le sens que les personnes rencontrées donnent au projet, ainsi qu'à leurs questionnements par rapport à cette transformation de leur environnement.

Cette analyse vise à mettre en relief certaines caractéristiques du tissu social local permettant l'émergence de compromis entre ces acteurs, dans le cadre de ce projet spécifiques. L'ampleur, le rôle et les spécificités de la concertation dans le cadre ce projet sont aussi discutés. Finalement nous soulignons les compromis nécessaires à la réalisation du parc éolien, compromis qui se concrétisent à travers des partenariats ou des engagements contractuels,

L'ancrage territorial du projet étudié et sa nature nous amène à introduire le concept d'innovation sociale qui souligne le changement, la discontinuité voire la rupture par rapport aux pratiques courantes dans un milieu donné et cela en réponse à une crise imposant le recours à des solutions alternative (Louvet, et al.2013). Ce désir de « faire autrement » est une occasion d'*empowerment* des individus et d'expression identitaire

(Bouchard, 2010). La notion d'innovation sociale met aussi l'accent sur « la force des cultures partagées par les acteurs » et « la capacité des *croyances communes* à structurer la dynamique d'un territoire et sa capacité à produire du savoir » (Zaoual, 2008 :10 et 11). Dans le contexte du développement territorial l'analyse des innovations sociales met l'emphase sur les acteurs « qui, par leurs valeurs partagées, leurs réseaux d'appartenance et leurs capacités d'auto-organisation, sont à l'origine des dynamiques territoriales et de leurs régulations sociales et environnementales ». (Zaoual, 2008 : 1)

2.3 Méthodologie

Dans cette étude de cas, la méthodologie qualitative est privilégiée. Ainsi les outils de l'analyse documentaire et de l'analyse des dossiers de presse nous ont servi de matériaux de base. Par la suite, durant l'été 2013, nous avons mené 18 entrevues semi-dirigées⁶, jusqu'à saturation des catégories, pour recueillir les perceptions tant des acteurs clés de la coopérative d'énergie renouvelable de Lamèque que de citoyens impliqués dans le projet soit parce qu'ils ont été sollicités pour l'installation de tours éoliennes, de câblage ou de routes sur leurs propriétés soit parce qu'ils jouent un rôle au sein de la gouvernance locale (par exemple les représentants de DSL). Une réunion de restitution des informations a servi pour valider l'information et assurer la triangulation méthodologique.

3. PROJET DE PARC ÉOLIEN À L'ÎLE LAMÈQUE

3.1 Genèse du projet

En 1999, un groupe de citoyens engagés de l'île Lamèque s'intéresse au développement de parcs éoliens dans la région de la Gaspésie au Québec. Avec le soutien de Coop Atlantique, ils organisent quelques visites pour mieux comprendre cette technologie de production d'électricité. Suite à ces visites, ils décident de former un comité provisoire de 7 personnes. Ce comité s'appuie sur la tradition coopérative de la communauté. Il est composé de 2 représentants des 3 plus importantes coopératives de Lamèque (consommation, pêcheurs et services financiers) et d'un représentant de la municipalité.

⁶ Les protocoles d'entrevues sont reproduits en annexe.

Ce comité poursuit le travail de cueillette de l'information. Au départ, les membres visent l'autonomie énergétique de l'île Lamèque et pensent pouvoir construire un projet financièrement indépendant. Face à la complexité technique du projet et aux incertitudes, on décide d'embaucher un consultant pour monter un dossier sur le secteur éolien (technologie, principaux fabricants, etc.)

En 2000, on amorce le travail sur l'évaluation du gisement éolien et de la qualité des sols. Un contrat est signé avec la firme Hélimax pour étudier la faisabilité du projet : installation d'une tour de mesure des vents, analyse de l'impact environnemental et visuel, étude des effets potentiels sur la faune et test de sols.

Parallèlement, l'équipe réfléchit aux aspects organisationnels. Les liens avec le mouvement coopératif les amènent à privilégier la création, en 2002, de la Coopérative d'énergie renouvelable de Lamèque.⁷ Au départ, les coopératives et les municipalités de la Péninsule sont invitées à devenir membres de l'organisation en y investissant 1000\$ de capital de risque. Quatorze d'entre elles acceptent l'invitation : 4 municipalités (Lamèque, Néguaac, Sainte-Marie – Saint-Raphaël et Shippagan) et 10 coopératives (Coopérative de Lamèque, Caisse populaire des Iles, Association coopérative des pêcheurs de l'Ile, Coop Atlantique, Caisse populaire de Néguaac, Coopérative de Paquetville, Caisse populaire de Tracadie, Coopérative régionale de la Baie, Caisse populaire Acadie et Coopérative de Caraquet).

La signature du contrat avec Hélimax a été rendue possible par l'accès à du financement externe. Ces sommes proviennent de 5 sources. La coopérative a d'abord accès au capital de risque investi (cotisation des 14 membres fondateurs de la coopérative). Elle a ensuite obtenu une subvention de 100 K\$ du Fonds vert de la Fédération canadienne des municipalités⁸ et une autre de 80 K\$ de l'Initiative de développement coopératif du gouvernement fédéral. Énergie Nouveau-Brunswick a versé à la coopérative une somme

⁷ Trois autres coopératives d'énergie renouvelable ont par la suite été créées dans les régions acadiennes du Nouveau-Brunswick : Coopérative d'énergie renouvelable du Nord-Ouest (Edmundston, 2008), Coopérative d'énergie verte Chaleur (Bathurst et Saint-Quentin, 2009) et Coopérative d'énergie renouvelable – Acadie (Caraquet, 2010).

⁸ Il s'agit de la valeur maximale disponible dans ce programme. Ce fonds était financé par le gouvernement fédéral et administré par la Fédération canadienne des municipalités.

de 40 K\$ pour l'installation de le tour de mesure des vents. La Caisse populaire des Iles a consenti à la coopérative un prêt de 60 K\$ grâce à la confiance des responsables de cette institution en le leadership des membres de la coopérative.

En avançant dans ce projet, les promoteurs ont constaté les limites de l'action communautaire et ce à deux niveaux. Le premier se situe du côté des besoins en capital de risque. Il leur est apparu impossible de financer un projet de 115 M\$ uniquement avec des fonds de la communauté. Les connaissances techniques étaient la seconde barrière au modèle communautaire. La planification, la construction et l'exploitation d'un parc éolien exigent des compétences scientifiques et techniques que les membres de la coopérative ne possédaient pas. C'est ce qui explique le choix stratégique du recours à un partenaire comme la société Acciona. Comme le soulignait un des intervenants : « On s'est vite aperçu qu'on avait affaire à un projet complexe et que nous n'avions pas localement l'expertise pour le mener à terme ».

3.2 Ententes avec les propriétaires

Au début, la coopérative a choisi l'approche la plus simple, c'est-à-dire la négociation avec un minimum de propriétaires dans la zone déjà exploitée pour la culture du bleuet. Cette tentative a échoué. La coopérative a dû se résigner à négocier avec plusieurs petits propriétaires. Environ 115 propriétaires ont signé une entente préliminaire avec la coopérative. Il s'agissait d'une option de location, les aspects financiers restant à déterminer. La grande majorité des rencontres ont eu lieu à l'Hôtel de ville de Lamèque ce qui validait la nature communautaire du projet. Il s'agissait surtout de rencontres individuelles. Quelques rencontres ont eu lieu avec de petits groupes d'au maximum 12 propriétaires terriens. Une fois le parc planifié, 70 contrats ont été signés entre les propriétaires et la coopérative, puis formellement confirmés par la société Acciona. Trois aspects méritent d'être soulignés. D'abord, un certain nombre de propriétaires (environ 45) n'ont pas signé de contrat étant que leurs terrains n'étaient pas intégrés au projet d'implantation des tours. Ensuite, c'est la conception technique du parc par les ingénieurs d'Acciona qui déterminait les sites et ainsi la liste des propriétaires retenus. Enfin, malgré le temps qu'a duré l'ensemble du processus, ce sont les mêmes propriétaires qui ont signé

une option de location qui ont finalement signé un contrat. Cela montre l'absence de tractations et de transactions sur ce bloc de terrains. Dans un marché normal, un tel projet aurait probablement entraîné plusieurs transferts de propriétés.⁹

Une bonne connaissance des individus, des enjeux humains et financiers, et du territoire a permis la négociation d'ententes assurant l'accès à l'espace nécessaire à l'implantation du parc éolien. Des intervenants ont mentionné à plusieurs reprises l'importance des liens de confiance envers les dirigeants de la coop : « Paul (Lanteigne) s'embarquerait pas la dedans sans savoir » ou « on avait des chiens de garde pour nous ». Le fait que les propriétaires connaissaient bien une ou plusieurs des leaders du projet les rassurait. « Je connais bien Paul Lanteigne pour avoir travaillé avec lui à la coopérative de consommation ». Tout au long de ces négociations, la coopérative a adopté une approche misant sur la transparence¹⁰ et l'honnêteté. Un intervenant nous a affirmé : « On est jamais perdant à dire la vérité ». En moyenne, chaque propriétaire a été rencontré à 10 reprises. Cette approche a assuré le développement d'une relation de confiance entre la coopérative et les propriétaires.¹¹ Il s'agit d'un élément clé dans la réussite du projet puisque les promoteurs de parcs éoliens avaient la réputation de négocier sous pression et d'offrir aux propriétaires des ententes défavorables. La communauté connaissait plusieurs propriétaires insatisfaits de l'entente signée avec les propriétaires dans d'autres projets de parcs éoliens. Une des propriétaires terriens a déclaré :

Si une compagnie était arrivée, par exemple Acciona, et avait approché les propriétaires terriens, je ne suis pas certaine que nous aurions été réceptifs à ça.¹²

Plusieurs problématiques particulières à l'île de Lamèque sont apparues. Il a été parfois difficile de retracer les titres de propriété de certains lots et dans d'autres cas des lots se retrouvaient appartenir à plusieurs propriétaires (succession). Aussi certaines bleuetières

⁹ Un intervenant a qualifié certains de ces terrains de « bois de misère », en relevant une expression locale, pour souligner la faible valeur marchande des terrains boisés. Un autre explique le faible nombre de transactions sur les terrains visés par le fait que la majorité des propriétaires ne croyaient pas que le projet aboutirait.

¹⁰ Cette transparence est soulignée par un des propriétaires terriens, Dominique Lanteigne, dans le documentaire de Patrick Gauvin (2012), *Lamèque en mouvement*.

¹¹ Un propriétaire insatisfait du contrat qu'il avait signé a rencontré le conseiller de la coopérative pour exprimer son incertitude. On a alors convenu d'annuler simplement le contrat et de le détruire.

¹² Témoignage d'Anne Paulin fait dans le documentaire de Patrick Gauvin (2012), *Lamèque en mouvement*.

visées dans le projet sont situées sur les terres de la Couronne (exploitation sous bail) . Dans ce cas, il a fallu s'entendre sur le partage des redevances entre Ressource naturelles Nouveau-Brunswick, les propriétaires et l'exploitant locataire. L'ensemble de ces négociations ont duré entre 2 et 3 ans. La coopérative possédait déjà un atout important, l'information sur le gisement éolien. Les ententes avec les propriétaires sur l'utilisation du territoire en ajoutaient un deuxième.¹³ C'est ce type davantage qui a permis à la coopérative de jouer un rôle de médiateur entre la communauté et le futur exploitant du parc éolien. Selon des informateurs, c'était la première fois que l'exploitant du parc éolien acceptait de s'impliquer dans un modèle à trois intervenants (Acciona, la coopérative et les propriétaires terriens).¹⁴

3.3 Choix d'Acciona

Le choix d'Acciona comme partenaire a fait l'objet d'un long processus. C'est dans ce contexte qu'un conseiller légal s'est joint au groupe en 2002. Un appel d'offres a été posté à 14 développeurs de parc éoliens. Huit ont répondu à cet appel. Plusieurs entreprises ont été rencontrées pour discuter du projet et de sa réalisation. Une première approche a été tentée auprès d'une firme californienne. Cette tentative a échoué. Cette firme a par la suite été achetée par Acciona, une société espagnole multinationale. Le choix s'est arrêté sur cette dernière. Plusieurs facteurs ont fait pencher la balance de ce côté. D'abord, cette firme connaissait bien l'approche coopérative. Ensuite, elle possédait des bureaux au Canada (Toronto) ce qui facilitait la négociation. Enfin, elle était ouverte à la négociation d'ententes sur plusieurs aspects du projet.

Le partage des redevances, l'embauche d'entrepreneurs locaux sont deux principaux éléments négociés par la coop dans le cadre de l'entente signée avec l'exploitant du parc Acciona. Concernant les redevances versées aux propriétaires terriens, la principale enveloppe touche le partage des revenus avec ceux possédant les terrains où sont installées les éoliennes. Dans ce cas, une redevance annuelle égale à 2% de la valeur de

¹³ La coopérative a retenu cette information aussi longtemps que possible pour s'assurer que le travail de construction soit exécuté selon les ententes.

¹⁴ Cet aspect du modèle est bien présenté dans le documentaire de Patrick Gauvin (2012), *Lamèque en mouvement*.

l'énergie produite par l'ensemble du parc est partagée également entre, d'un côté, les propriétaires et, de l'autre, la coopérative et la municipalité de Lamèque.¹⁵ Initialement, dans le cas des propriétaires terriens, la redevance devait être calculée en proportion de l'énergie produite par chaque tour. Selon certains intervenants, la décision d'opter pour un partage égal a contribué à augmenter la satisfaction des propriétaires terriens. Ensuite, une compensation annuelle d'environ 300\$ est versée aux propriétaires affectés par les zones de nuisance, c'est-à-dire lorsque que les pâles tournent au-dessus de leurs terrains ou en compensation des dommages causés lors des travaux (bleuetières). Troisièmement, une compensation est versée aux propriétaires pour les câbles enfouis sous leurs terrains et les chemins d'accès. Cette compensation est calculée selon la distance et versée annuellement. Enfin, une compensation forfaitaire a été versée aux producteurs de bleuets pour couvrir la perte de revenus engendrés par la construction du parc sur une période de 25 ans.

Pour la compensation versée à la communauté, un pourcentage est transmis à la municipalité de Lamèque, qui n'a pas d'éolienne sur son territoire mais s'est beaucoup investie dans le projet. Globalement, cette compensation est égale à 2000 \$ par mégawatt installé. Étant donné que la capacité installée du parc est de 100 MW, cette compensation annuelle représente 200 K\$. Cette somme est partagée entre la coopérative (87,5 %) et la municipalité (12,5 %). Pour la municipalité, ce revenu annuel de 25 000 \$ équivaut à 0,03 \$ de taxation étant donné que l'assiette fiscale foncière correspond à 85 M\$.

L'entente avec Acciona prévoit aussi le recours à des entrepreneurs locaux durant la phase de la construction du parc.¹⁶ Différentes échelles géographiques sont considérées. On privilégie d'abord les entrepreneurs de Lamèque, ensuite de la Péninsule acadienne, de la province du Nouveau-Brunswick et du Canada. Durant la phase d'exploitation du parc, le bureau local d'Acciona doit être situé sur l'île de Lamèque.

¹⁶ La société Acciona est à la fois un exploitant de parcs éoliens et un fabricant d'équipements. Dans la construction du parc éolien de Lamèque, les tours et les nacelles ont été fabriquées en Espagne par cette société. Les pâles ont été importées d'un sous-traitant brésilien.

L'aménagement du site devant accueillir le parc éolien est un autre élément d'entente important. Alors que la réglementation prévoyait le respect d'une distance de 450 mètres des zones habitées (résidence principale), les parties se sont entendues pour doubler cette zone tampon. Une fois le parc construit, il fallait remettre le sol dans un état le plus près possible de son état naturel. Cela a impliqué le rétrécissement des chemins d'accès, le nivellement du sol autour des tours et l'ensemencement des espaces aménagés.

Finalement, ce qu'il advient d'un parc éolien lorsqu'il a complété sa durée de vie utile est un enjeu important dans le dossier de l'acceptabilité sociale. Le démantèlement ou la remise en service du parc représente des dépenses importantes. Chaumel (2005) estimait le coût du démantèlement à environ 100 000 \$ par mégawatt. Si on projette cette somme en 2036 en y appliquant un taux annuel d'inflation de 2%, le coût du démantèlement d'un parc éolien de 45 MW sera de 8,3 M\$. Les responsables de la négociation avec Acciona étaient conscients de cet enjeu. Ils ont donc inclus au contrat une clause qui prévoit la responsabilité de la multinationale espagnole à cet égard.

De son côté, à titre de propriétaire et exploitant du parc éolien, la société Acciona a négocié avec Énergie Nouveau-Brunswick un contrat ferme d'achat d'une durée de 25 ans. Ce contrat est renouvelable pour une deuxième période de 25 ans. Le prix de vente de l'énergie électrique est confidentiel. L'appel d'offre a été remporté au printemps 2008.

3.4 Rencontres publiques

Légalement, le développement d'un tel projet ayant un impact environnemental important doit faire l'objet de rencontres publiques. Ces rencontres font parties du processus d'étude d'impact environnementale (EIE). Cette étude, en plus de la description précise du projet, comprend un volet analyse des impacts aux composantes environnementales (eau, faune, flore...) et un volet implication du public (population locale et usages autochtones). Elle s'est faite en 2008-2009. Une décision favorable du ministre a été remise le 12 mars 2009.

Pour ce projet, nous avons dénombré 4 rencontres publiques avec la population affectée : une première séance d'information en 2002, puis deux séances en juin 2008 et finalement

une dernière portant plus spécifiquement sur les connexions aux réseaux électriques. Les deux séances de juin 2008 ont été organisées par Acciona, les comptes rendus de ces rencontres sont inclus dans le rapport d'EIE. Des invitations ont été faites dans les journaux et à la radio (le document inclus dans le rapport d'EIE ne permet pas, par contre, de savoir quels journaux ont été utilisés et le texte est rédigé en anglais). Celle du 25 juin a pris la forme d'une porte ouverte tandis que celle du 26 juin a permis de faire des présentations sur le rôle de la commission d'aménagement, le déroulement du projet et les impacts environnementaux. Des membres de la coopérative d'énergie renouvelable étaient présents à toutes ces réunions. Les principales inquiétudes soulevées concernaient le bruit et l'impact visuel autour de l'église Sainte-Cécile. Les autres questions portaient notamment sur des aspects techniques, l'accessibilité du parc éolien, les retombées économique (redevance, autonomie en approvisionnement électrique, dépréciation des maisons), la possibilité d'agrandissement du parc.

Lors de la séance du 26 juin, 35 personnes se sont déplacées. Ces séances ont permis à la commission d'aménagement de se prononcer sur l'acceptabilité du projet (avis officiel favorable le 31 août 2008). Le rapport de la commission d'aménagement mentionne que le projet semble être perçu par la communauté comme un levier économique important puisqu'il implique des retombées non seulement pour les propriétaires de territoires mais aussi les partenaires locaux. La Commission considère que le projet est localisé dans une zone de tourbière, bleuetière et carrière et qu'il ne gêne pas les usages résidentiels, commerciaux ou industriels. Selon ce rapport les réponses de l'entreprise concernant les nuisances semblent avoir satisfait la majorité des personnes présentes. De plus il est prévu que ces questions des nuisances soient, en parallèle, évaluées par le ministère de l'environnement dans le cadre l'enregistrement du projet pour l'étude d'impact. Suite à ces séances la principale recommandation de la commission d'aménagement portait sur le déplacement de l'éolienne en arrière de l'église de St-Cécile.

La dernière réunion publique était sous la responsabilité d'Énergie Nouveau-Brunswick et a eu lieu à l'Hôtel de ville de Lamèque et portait sur les questions de connexion au réseau de transport d'électricité.

Selon nos informateurs-clés, environ 70 à 75 personnes ont assisté à ces réunions publiques. Ces mêmes personnes nous indiquent que les gens étant déjà bien informés de la nature du projet et que les questions portaient surtout sur des aspects techniques comme le transport des matériaux et des composantes des éoliennes.

En plus des rencontres publiques la compagnie a multiplié les rencontres et les correspondances avec une large palette d'acteurs locaux et institutionnels. Dans le document fournis dans le cadre de l'évaluation environnementale (2008-2009) 37 groupes d'intérêts avec lesquels la compagnie a eu à interagir sont recensés. Dès 2004 la compagnie cherche à recueillir l'appui de la population comme en témoignent les 11 lettres d'appuis versées au dossier (éco-parc, comité de DSL, municipalités, chambre de commerce, club richelieu, club des naturalistes)

Des preuves d'occupation par les Mi'kmaq ayant été trouvées sur le site choisi, les responsables du projet sont donc entrés en contact avec les représentants des conseils de bandes concernés et des réunions publiques ont été organisée avec les membres de 6 communautés autochtones. Ces rencontres ont eu lieu en décembre 2008 et janvier 2009. Les usages passés et actuels des territoires (chasse, pêche, cueillette, plante médicinale, pratiques culturelles...) par cette catégorie d'acteurs ont été documentés. (Acciona Wind Energy Canada, 2009)

3.5 Construction du parc

La construction du parc s'est amorcée en mars 2010 pour se terminer en mars 2011. Le montage des tours éoliennes en hiver était une première expérience pour les entrepreneurs retenus par Acciona. Il était essentiel de compléter la construction en mars parce que le contrat avec Énergie Nouveau-Brunswick prévoyait une lourde pénalité financière en cas de retard.

La période du chantier a permis la rétention de plusieurs travailleurs et certains ont même obtenu des emplois permanents au bureau d'Acciona.

Durant la phase de construction, 3 des 33 tours n'ont pas été installées¹⁷ parce qu'elles étaient situées trop à l'écart du noyau et une tour a été déplacée parce qu'elle était située à proximité d'une église.

3.6 Impact et évaluation

a) Énergie et emplois

Sur le plan technique, le parc est un succès. Il permet d'alimenter environ 8000 foyers en énergie électrique. Cette production se substitue à l'électricité produite par Énergie Nouveau-Brunswick à l'aide de combustibles fossiles ce qui diminue l'émission de gaz à effet de serre de la province.¹⁸

Le bureau d'exploitation situé à Lamèque donne présentement de l'emploi à 7 personnes vivant à proximité du parc. La majorité des techniciens ont été recruté sur place suite à leurs implications dans le chantier de construction. Le soutien technique spécialisé est obtenu des bureaux de Toronto ou Chicago.

b) Redevance pour la coopérative et la municipalité de Lamèque

Les redevances annuelles de 175 K\$ versées à la coopérative (200 K\$ - 12,5% versé à la municipalité de Lamèque) pourront servir de levier dans le financement de projets de développement communautaire à l'île de Lamèque et dans la Péninsule acadienne. La coopérative a déjà décidé de consacrer la moitié de ces redevances au financement d'un fonds d'investissement communautaire de 1 M\$ sur une période de 10 années. Pour l'autre moitié des redevances, la coopérative d'énergie réfléchit à diverses options. Elle pourrait, par exemple, décider de mettre en place différentes initiatives d'économie d'énergie (achat d'ampoules moins énergivores ou de thermostats électroniques pour les résidents de Lamèque) ou de protection de l'environnement (achat de bacs de recyclage).

¹⁷ Cependant, les redevances sont partagées entre tous les propriétaires inclus dans les ententes préliminaires même si les tours n'ont pas été installées.

¹⁸ En 2011, selon les données d'Environnement Canada, les émissions de gaz à effet de serre au Nouveau-Brunswick se chiffraient à 18,6 mégatonnes d'équivalent de dioxyde de carbone. Cela représentait 2,7% des émissions canadiennes. Durant la même année, selon les données de Statistique Canada, la population de cette province représentait 2,2% du total canadien.

Elle travaille aussi à la rédaction d'une politique de dons et commandites. Les dirigeants voudraient identifier des secteurs à privilégier (santé, éducation, loisir, culture).

Concernant le fonctionnement de coopérative, en 2013, elle compte 13 membres qui composent son assemblée générale.¹⁹ Ces membres élisent un conseil d'administration de 7 personnes. La loi des associations coopératives du Nouveau-Brunswick prévoit que la durée maximale de mandats consécutifs au conseil est de 9 années. Selon les intervenants interrogés, cette disposition de la loi assure une rotation souhaitable au conseil. Selon un des membres de l'Assemblée générale son intérêt pour la coopérative d'énergie renouvelable provient du fait qu'il veut comprendre son fonctionnement ainsi que les retombées du partenariat avec Acciona. Selon ce dernier « ce projet était une opportunité d'affaire pour les propriétaires terriens...mais ça reflète aussi une façon pour ces propriétaires de partager une partie des retombées avec l'ensemble de la collectivité de l'Île Lamèque par le biais du fond communautaire ». Toujours selon lui en tant que membre de l'Assemblée générale, il a la chance de faire partie d'un comité de gérance qui assure le suivi. Il a cependant fait le commentaire général qu'au niveau des coopératives « on a souvent tendance à rester dans notre petite boîte » ce qui signifierait selon nous que la coopérative tend à rester dans sa petite communauté.

Lors de nos visites sur le terrain la répartition des retombées économiques et l'utilisation à long terme des redevances annuelles de la coopérative sont probablement les éléments soulevant le plus de questionnement dans la communauté. Les citoyens veulent connaître les orientations de la coopérative à ce sujet.

c) Redevances pour les privés et le gouvernement du Nouveau-Brunswick

Nous avons souligné plus haut la structure de gouvernance locale particulière au Nouveau-Brunswick. Pour ce projet, 5 éoliennes sont installées sur le territoire de districts de service local de Sainte-Cécile (incluant Petite-Rivière-de-l'Île et Petit-Shippagan, en rose au Nord de l'île sur la carte 1) et 25 sur le territoire du DSL de

¹⁹ La ville de Lamèque s'est retirée du sociétariat pour devenir partenaire de la coopérative. Par la suite, l'administrateur municipal est devenu une ressource technique dans la poursuite des travaux de développement du parc.

paroisse de Shippagan qui est très peu habité (une quinzaine de résidents). La construction du parc dans les DSL de Sainte-Cécile et de la paroisse de Shippagan a fait augmenter leur assiette fiscale. La valeur imposable attribuée à chaque éolienne est d'environ 200 K\$. Il faut comprendre que ce n'est pas la tour qui est évaluée mais plutôt la plateforme sur laquelle l'éolienne est assise. Étant donné que la grande majorité des éoliennes est installée dans la paroisse de Shippagan, c'est surtout l'assiette fiscale de ce DSL qui a augmenté comme nous pouvons le constater dans le tableau suivant. Cette variation n'est cependant pas uniquement attribuable à la venue du parc éolien, la valeur foncière des autres propriétés augmentant d'une année à l'autre.

Tableau 3. Contribution du parc éolien à l'assiette fiscale des DSL

	Assiette fiscale	Taux d'imposition local	Recette
Sainte-Cécile			
2010	18 342 184 \$	0,4658	85 438 \$
2012	23 455 115 \$	0,3936	92 319 \$
Variation	5 112 931 \$		6 881 \$
Paroisse de Shippagan			
2010	3 915 150 \$	0,3306	12 943 \$
2012	12 454 450 \$	0,3193	39 767 \$
Variation	8 539 300 \$		26 824 \$

Source : Statistiques municipales du Nouveau-Brunswick, 2010 et 2012.

La taxe foncière d'un DSL se décompose en deux éléments : le taux d'imposition provincial servant au financement des services de base (police et routes) et le taux d'imposition local qui varie d'un DSL à l'autre selon les services additionnels offerts (pompiers, administration, éclairage des rues, services récréatifs, etc.). C'est donc ce taux local qui nous intéresse. Si on veut évaluer l'impact de la venue du parc éolien sur le fardeau fiscal des contribuables des DSL, on peut calculer quelle variation du taux local aurait été nécessaire pour générer la croissance de la recette observée de 2010 à 2012. Pour le DSL de Sainte-Cécile, il aurait fallu augmenter le taux local de 0,038 \$ par 100 \$ d'évaluation et pour le DSL de la paroisse de Shippagan, de 0,685 \$ par 100 \$ d'évaluation.

Il s'agit évidemment d'un calcul fictif puisque la répartition des dépenses entre les DSL de la Péninsule acadienne pour assurer la livraison des services se fait sur la base de

l'assiette fiscale. Ainsi, le DSL de Shippagan par exemple a vu ses dépenses augmenter de 13 978 \$ en 2010 à 44 196 \$ en 2012. Le bénéfice fiscal généré par le parc est donc réparti dans l'ensemble des DSL de la Péninsule acadienne.

La prise de conscience de cette perte de recette fiscale pour les municipalités locales pourrait contribuer à favoriser la création d'une seule municipalité sur le territoire de l'Île de Lamèque.²⁰

Un intervenant a aussi souligné que ce projet a transformé la physionomie de l'Île, mais qu'un projet d'une telle envergure pourrait « favoriser le regroupement des collectivités locales [DSL] ». Il a insisté sur l'aspect unificateur d'un tel projet. La période de temps nécessaire pour réaliser ce projet a permis, selon un autre intervenant, « que la communauté s'approprie de la démarche et développe une vision commune ». Ainsi plusieurs intervenants laissent entendre que le projet, en partie portée par des leaders de la municipalité de Lamèque mais implanté dans les territoires des DSL, serait favorable au développement d'une vision territoriale pour toute l'île. Cependant il nous a aussi été rapporté que certains habitants des DSL interprètent le projet comme étant une intervention supplémentaire sur leur territoire qui ne leur rapporte finalement que très peu.

De leur côté, les propriétaires terriens vont se partager des redevances d'environ 5 M\$ sur une période de 25 ans. Le parc injecte par année au moins 1,5 M\$ en activité économique directe dans l'île selon un informateur.

Selon un des entrepreneurs locaux le projet lui a permis de moderniser son équipement. Mais selon lui ce n'était pas l'essentiel des retombées du projet. Ce projet lui aurait surtout permis de « se mettre au point, sur le droit chemin par rapport aux normes internationales de santé-sécurité, relations humaines et environnementales ». Qui plus est, « cela nous a permis de développer notre capacité de travailler en équipe, d'accommoder beaucoup de monde, parce qu'on devait collaborer avec d'autres entrepreneurs dans une

²⁰ Selon plusieurs intervenants, ce projet de regroupement en municipalité ou en communauté rurale est bien accueillie dans l'ensemble des DSL et dans les 2 municipalités. Ce projet pourrait être soumis à un plébiscite dès l'automne 2014. Pour certains, il s'agit d'une question de survie.

courte période de temps ». Maintenant, nous a-t-il affirmé, il peut travailler partout au Canada et aux États-Unis. Toujours selon cet entrepreneur, il avait entendu des commentaires négatifs avant le début du projet et de trois à quatre mois après mais nous dit-il « aujourd'hui, je vous mentirais si je vous disais que j'ai entendu des commentaires négatifs sur le projet ». Également, nous dit-il « on a appris à respecter l'environnement ce qui implique de faire attention aux cours d'eau, à prendre en considération les zones humides et à tenir compte des plantes et des artefacts à protéger ».

d) Perception de la communauté

Globalement, la perception du parc éolien est positive dans la communauté. On peut l'illustrer par la participation massive des gens au lancement d'un documentaire produit par la firme locale Bosco Medias sur le projet. Près de 400 personnes ont assisté à la projection. À la fin, un sentiment de fierté collective était palpable dans l'audience. Un intervenant mentionne qu'il s'agit « d'un coup de force étant donné qu'il s'agit du seul parc éolien de cette envergure installé dans une communauté [habitée] au Nouveau-Brunswick ». Plusieurs mentionnent leur satisfaction de voir un projet d'une telle envergure prendre place sur l'île. Certains pensaient que c'était un grand rêve, voire une utopie. La conjointe d'un propriétaire mentionne avoir dit à son mari : « voyons donc, tu sais que cela n'a pas de bon sens, que cela n'a pas d'allure ». Maintenant, plusieurs sont fiers de cette réalisation : « J'étais fier de voir les pâles rentrer [en camion] à Lamèque...c'était tout un événement. »

La construction de nombreux chemins pour accéder aux éoliennes facilite l'accès été comme hiver aux propriétaires de lots boisés et de bleuetières. Même si quelques vols de bois ont été rapportés la construction de ces chemins dans son ensemble semble être perçue positivement.

Les personnes venant de l'extérieur de l'île s'interrogent régulièrement à l'effet qu'un projet d'une telle envergure aurait pu devenir une source de tension dans la communauté. Ce conflit potentiel est peu ou pas perceptible auprès des citoyens de l'île. Avant la construction du parc, certains citoyens disaient qu'ils aimeraient vendre leur propriété de crainte leur valeur diminue avec la venue du parc. Cette crainte semble s'être dissipée.

L'absence de plaintes localement au sujet de l'aspect visuel du parc éolien est un exemple intéressant à souligner. L'impact d'un tel projet sur le paysage fait généralement parti des arguments invoqués contre lors des débats entourant la construction de parcs éoliens (Fortin et al. 2010). Dans le cas du site de Lamèque ou le relief est quasiment inexistant les tours sont très visibles et bouleversent le paysage en lui donnant une dimension verticale inexistante sur l'île. Mis à part la recherche d'accommodement concernant l'église de Saint-Cécile, l'aspect esthétique et l'impact aux paysages ne semblent pas être une grande préoccupation. Assez rapidement les gens mentionnent qu'ils ne les voyaient plus. Plusieurs personnes rencontrées nous ont même dit trouver les tours « belles ». La clientèle touristique ne semble pas se plaindre de la modification du paysage, il y aurait une demande pour pouvoir visiter le parc.

Concernant le bruit engendré par les pâles il semble y avoir eu davantage de craintes et de contestation. Cependant la majorité des personnes rencontrées s'accordent pour convenir que le bruit des éoliennes est beaucoup moins perceptible que celui des nombreux engins motorisés utilisés à leur proximité (aspirateur à tourbes, voiture, 4-roue, tracteurs...). Un retraité n'ayant pas bénéficié des redevance mentionne : « J'ai un camp à 350-400 pieds d'une éolienne et je vais avec ma femme du vendredi au dimanche pour relaxer, pour moi il n'y a zéro problème avec les éoliennes, ça nous dérange pas ». Cependant après le lancement en production du parc, certains citoyens se sont plaints du bruit faite par les pâles, des membres de la coopératives sont venus vérifier sur place l'ampleur du dérangement. La question du bruit génère toujours un peu de controverse et d'inquiétude notamment dans la perspective ou le parc aurait à s'agrandir.

Toutefois selon un autre intervenant les commentaires sur les nuisances du parc éolien tel le bruit, le paysage, la perturbation de la faune se sont estompées. En 2013, le parc d'éolien est un fait acquis.

Des intervenants ont souligné l'impact du travail de sensibilisation et d'information fait par la coopérative d'énergie tout au long du processus. Ces efforts ont préparé la communauté à la venue du parc éolien et le temps a joué en faveur du projet. Selon un intervenant, « les gens ont été informés et cela a permis à la communauté de se faire à

l'idée du pour et du contre... C'est ce que j'ai compris de la démarche coopérative, que le projet s'est fait pour la communauté. Je comprends que sans ce travail certaines communautés s'opposent à la venue d'un tel projet ». Pour les promoteurs du projet, le caractère coopératif de l'organisation assure que l'intérêt collectif prime sur les intérêts individuels. L'aspect coopératif et le fait que le projet soit promu par des leaders d'influence ont rendu le projet socialement acceptable. Mentionnant cependant que, mis à part les intervenants ayant été directement impliqué dans le projet (propriétaires, municipalité), le rôle de la coopérative n'est pas forcément bien connu par le grand public. Lors des entrevues des gens confondaient la coopérative d'énergie renouvelable et le parc éolien. Ce dernier est un élément concret qui a modifié à long terme le paysage de l'île. Pour cette raison, cette confusion n'est pas surprenante.

Un autre intervenant a mentionné qu'il existe à Lamèque « une culture de la confiance mutuelle qui s'est développée avec les projets coopératifs et associatifs » (Koné et Chouinard, 2009). On souligne la forte participation des citoyens aux activités populaires et la valorisation par la communauté du secteur associatif.²¹ Il y a, à l'île Lamèque, une longue tradition d'implication communautaire lorsqu'un projet de développement l'exige²² ou qu'un problème surgit. En témoigne la contestation populaire qu'a engendrée le dossier de la pollution de l'air et de l'eau occasionnée par les déchets de l'Association des pêcheurs de l'Île (Chouinard al., 2010).

La volonté des leaders d'optimiser les retombées locales et leur répartition a favorisé l'acceptabilité sociale. Cependant un entrepreneur, en référence à ceux qui en ont moins profité, nous déclarait : « Y'a du monde qui n'avait rien (pas de terre), nous autre on avait tout (terre, machinerie, équipement)... ». Ce qui a pu alimenter la perception chez certains que les retombées favorisaient toujours les mêmes personnes.

²¹ Une soirée en hommage aux bénévoles est organisée par la municipalité à chaque année. Cette soirée attire environ 400 personnes. La municipalité en profite pour souligner l'engagement exceptionnel d'organismes et de bénévoles en leur remettant des certificats de reconnaissance.

²² Pour illustrer cette implication, un intervenant mentionnait la mobilisation de la communauté pour la construction et le financement de l'école et de l'hôpital. Ces deux édifices ont été construits par la communauté avant la venue des religieuses des congrégations Jésus-Marie (enseignement) et Hospitalières de Saint-Joseph (santé).

e) Impact sur l'environnement

La construction d'un parc éolien dans un milieu habité comme l'île de Lamèque est soumise à plusieurs normes environnementales. Cela implique la réalisation de plusieurs études et des pratiques de construction adaptées.

Des analyses poussées des corridors migratoires des oiseaux ont été menées (Helimax). C'est d'ailleurs ce critère qui a exclu l'île de Miscou comme site d'implantation. Un inventaire détaillé des animaux vivant sur le territoire a été réalisée. Un suivi faune et flore est effectué aux 2 ans, comme le demande le certificat d'agreement de la Province. L'Institut de recherche sur les zones côtières a négocié ce contrat pour 2012, 2014, 2016, ce qui permet de rémunérer un employé sur 6 mois et l'embauche d'étudiants.

L'île de Lamèque faisait partie du territoire de chasse et de pêche des Micmacs. Une vérification de la présence d'artefacts a été faite.

Durant la construction, une spécialiste micmac a déplacé les plantes médicinales présentes sur les sites de construction des routes, d'installation des tours et d'enfouissement des câbles. Des travaux de rétrécissement d'un bout de chemin ont été retardés pour permettre à de jeunes canards d'atteindre l'âge leur permettant de voler et de quitter le nid. Un tracé de route a été modifié dû à la présence d'une famille de renards.

Pour assurer la remise en production rapide de parcelles de bleuetières, certaines parcelles ont été recouvertes de géotextile, enterrées, puis déterrées une fois les travaux de construction des éoliennes complétées. Ces parcelles sont redevenues productives deux ans après la construction du parc éolien même si les propriétaires avaient déjà été compensées pour une perte de revenus de la culture de bleuets sur une période de 25 ans comme nous l'avons souligné plus haut.

Lors du choix des emplacements des éoliennes et de la phase de construction, minimiser les impacts directs sur l'environnement semble avoir été un souci important pour les promoteurs du projet et la compagnie Acciona (choix des sites, techniques de drainages, taille des chemins ...). Des compensations financières ont aussi été négociées pour ces

impacts. Cette approche garantissait l'acceptabilité du projet. En 2013, des intervenants mentionnent que les travaux ne semblent pas avoir eu d'impacts majeurs sur la productivités des parcelles de bleuets affectées et que la faune environnante (oiseaux, originaux) n'ont pas souffert des changements apportés à leurs habitats.

Le fait que la production d'énergie éolienne permet de diminuer les émissions de GES est un argument utilisé pour faire la promotion du projet (Étude de cas, Secrétariat aux coopératives, 2005). Cependant cet élément est assez peu cité par les personnes rencontrées en 2013. Au plan de l'acceptabilité sociale, l'argumentation porte davantage sur la mitigation des impacts environnementaux directs associés à construction du parc, l'aspect esthétique ou sonore et surtout le partage des retombées économiques.

4. LEÇONS À TIRER DE CETTE EXPÉRIENCE : CONCERTATION, PARTENARIAT ET INNOVATION SOCIALE

Les promoteurs du parc éolien semblent avoir été en mesure de s'appuyer sur plusieurs bonnes cartes pour réussir à faire de cette « idée folle » une réalité 12 ans plus tard.

Premièrement, même si le projet initial qui prévoyait entre autres la sécurisation de l'approvisionnement en électricité et le développement de tarif préférentiel a été modifié compte tenu des défis techniques, légaux et financier, la volonté de faire en sorte que le parc deviennent **un outil de développement local** semble avoir été une préoccupation commune et mobilisatrice pour les initiateurs du projet. Ainsi dès le départ en plus de la création de revenus, d'emplois et de la possibilité d'attirer des capitaux sur l'île on visait le développement d'un attrait touristique ainsi que l'extension de l'expérience aux collectivités du littoral acadien (Étude de cas, Secrétariat aux coopératives, 2005). Cette volonté de justifier le projet à travers son potentiel comme levier de développement lui a probablement permis de gagner des appuis auprès des décideurs et de la population régionale. L'enjeu pour la coopérative d'énergie, en 2013, était d'arriver à capitaliser sur les retombées positives associées à la phase de production et les liens créés à toutes les étapes du projet pour « alimenter » le développement territorial.

Autre représentation commune, mais cependant moins largement partagée est la contribution d'un tel projet au **développement durable**. Ainsi les leaders du projet

mettent de l'avant les retombées positive concernant la diminution des émissions de GES. Et aussi, et cela est remarquable, il existe une volonté d'orienter l'usage des retombées revenant à la coopérative vers des projets cohérents avec le concept de développement durable. Mais par contre cet aspect apparaît moins dans le discours des propriétaires terrien et résidents de l'île.

La population locale semble elle se retrouver sur un point : l'importance d'assurer un **le partage des redevances qui soient acceptable pour tous et si possible avantageuse pour le maximum de personnes**. Il semble s'agir ici d'une préoccupation prioritaire par rapport à l'aspect esthétique, au bruit ou à la conservation de la nature. Le fait que la coopérative n'ait pas réussi à négocier avec un « gros » propriétaire terrien au départ a peut être finalement joué en faveur d'une plus large acceptabilité du projet puisque davantage de propriétaires ont pu en profiter. Comme mentionné précédemment les membres de la coopérative ont joué un rôle fondamental dans la signature finale des 70 ententes permettant la création du parc.

La coopérative d'énergie renouvelable de Lamèque a ainsi joué un rôle important pour transformer ces aspirations communes en projets et ententes concrètes. Pour cela elle s'est appuyé sur une forme organisationnelle qui localement a déjà fait ses preuves : le modèle coopératif. Mais les leaders du projet ont aussi bénéficié des **liens de confiance** entre eux et leur communauté, ce qui a certainement fait une différence auprès des propriétaires et des premiers bailleurs de fonds. Confiance renouvelée à travers les efforts mis pour transmettre l'information, ce que les nombreuses rencontres avec chaque propriétaire attestent. Au-delà du processus de consultation publique officiel imposé par le cadre réglementaire, il y a bien eu une concertation entre les leaders territoriaux (création d'une coopérative régionale) et entre les porteurs du projet. L'information de la communauté tout au long du processus par le biais de la coopérative et d'intervenants présents dans la communauté est un élément essentiel de la gestion du dossier de l'acceptabilité sociale. Cette présence permet ainsi de désamorcer les critiques comme cela a été le cas quand des résidents se sont plaints du bruit. La gestion des relations avec la presse locale a aussi joué un rôle important dans le dossier de l'acceptabilité sociale. Pour les promoteurs du projet, « la transparence est à la base de notre bonne relation avec

les médias ». Cette confiance a par exemple permis à la coopérative de négocier avec la presse la date de publication de certaines informations (date de début des travaux de construction).

Le fait que le projet soit le fruit en premier lieu du travail de leaders locaux ayant une légitimité et longue expérience dans la gestion coopérative et municipale semble avoir influencé positivement l'opinion publique en faveur de ce projet. Précisons qu'il y a eu des contestations et des oppositions mais qui ne se sont pas structurées en mouvement. Pourtant le milieu semble pouvoir être en mesure de se structurer pour s'opposer à des projets qui lui semble inacceptables, par exemple le développement de bleuetières, de tourbières et de carrières sur l'île Lamèque durant les années 1990 a amené la population des DSL à réclamer un Plan rural (année 1997). La sensibilisation et la communication sur les enjeux associés à la présence du parc et le partage des retombées localement sont des éléments ayant favorisé l'acceptabilité sociale et devraient se poursuivre. Les leaders du projet en semblent bien conscients. Leurs implications dans divers activités comme le film réalisé sur le projet (Bosco Média), les conférences sur l'énergie éolienne tenues en septembre 2012 au campus de Shippagan de l'Université de Moncton, ou leur participation à cette étude, laissent penser qu'ils reconnaissent l'importance de la diffusion de l'information et de la communication avec la population locale à toutes les étapes du projet, même une fois le parc fonctionnel. Il est important de souligner que si la construction du parc a duré à peine une année, la concertation et la communication avec la communauté en amont et en aval de la construction s'étalent sur une période de 12 ans (1999-2011) et sont surtout attribuables à l'initiative des leaders du projet (la ville de Lamèque et les trois coopératives établies il y a 70 ans).

La proximité physique et sociale des leaders du projet avec la communauté d'accueil a rendu possible ce projet en leur permettant de mener à bien ces rencontres et de faire du parc une **fierté collective et locale**, malgré le fait que ce parc appartient à une entreprise européenne. La lenteur du processus a aussi pu être un atout pour laisser le temps à la population de s'approprier le projet et aux diverses parties (Acciona, la coopérative, les acteurs gouvernementaux et la population) de mieux se connaître. Cependant dans d'autres cas de conflits territoriaux les délais et les retards peuvent agir de manière inverse en

laissant trop de place à l'incertitude et favorisant la cristallisation des positions (Pennanguer et *al.*, 2008).

Acciona a eu l'occasion de reconnaître le rôle centrale de la coopérative au plan de l'acceptabilité sociale du parc. Dans le cadre de son forum annuel tenu à Moncton en 2010, la Canadian Wind Energy Association (Canwea) a organisé une table ronde sur cette question. Acciona participait à ce panel. La compagnie a souligné le caractère « rafraîchissant » du modèle à 3 intervenants de Lamèque (Acciona, propriétaires terriens et coopérative). Un représentant de la Coopérative d'énergie renouvelable de Lamèque a été invité par la société d'énergie éolienne espagnole à participer à la période de questions.

Pour ce qui est des relations entre la multinationale et la coopérative (et dans certains cas directement avec les entrepreneurs ou les propriétaires), cela semble s'être fait sous la forme de **négociation**, en cherchant à obtenir les meilleurs compromis possibles sur la base de la compréhension des besoins des autres parties et à partir de la reconnaissance des atouts de chacun (ententes préliminaires avec les propriétaires et gisement de vent versus capitaux et savoir-faire). Encore une fois la proximité physique (bureau au Canada) et cognitive (connaissance du mouvement coopératif) ont pu aider et faciliter la négociation d'une entente. Mais ce qui est le plus remarquable, c'est l'introduction de ce troisième acteur, entre le promoteur privé et la communauté d'accueil, sous la forme d'une coopérative dans le cadre du développement d'un parc éolien.

Dans ce cas, la coopérative joue le **rôle d'un organisme territorial de développement** (durable). Cet intermédiaire était essentiel pour permettre que le projet génère des retombées collectives compte-tenu du fait que les terrains accessibles sont non municipalisés. Pour ces territoires les revenus de taxes servent à payer les services et peuvent difficilement réorienter vers le développement de nouveaux projets ou services. Mais la coopérative vise plus que la possibilité de capter une partie des revenus générés par le parc, elle a une vocation régionale et pourrait favoriser une approche davantage concertée et régionale du développement dans le secteur des énergies renouvelables au moins. Or cette aptitude à penser le développement régionalement fait cruellement

défaut, par manque d'organisation formelle²³ et aussi à cause du traditionnel « esprit de clocher ». La Coopérative d'énergie renouvelable de Lamèque n'arrive pas forcément à renouveler complètement ce cadre d'action, mais elle ouvre des perspectives intéressantes. D'une part, en soulignant **l'importance des intermédiaires** ancrés dans les besoins et les réalités du territoire quand vient le moment de promouvoir des projets d'exploitation des ressources ayant des impacts importants. Et d'autre part, en étant devenu un leader d'un **développement basé davantage sur la coopération entre les communautés** que la compétition. Dans un contexte marqué par une faible organisation territoriale formelle, mais un réseau informel fort, avec relativement peu de soutien de la part du gouvernement provincial, les acteurs locaux ont réussi, à partir d'un modèle qu'il connaissait bien, à « bricoler » une approche qui finalement leur a permis de négocier les compromis nécessaires au projet. Ils se sont pour cela appuyé sur plusieurs principes dont : l'orientation long terme, le partage des retombées, la collaboration et l'inclusion, et l'écologie. Et c'est peut-être en lien avec ce dernier principe que réside la troisième innovation, la volonté de promouvoir, d'une part, les énergies renouvelables au plan du développement régional et, d'autre part, d'utiliser une partie des retombées pour financer et soutenir des projets de **développement durable**. Cela marque un renouvellement du cadre d'action pour la région : il s'agit d'aller au-delà des bonnes intentions présentes évidemment dans presque toutes les déclarations officielles et de proposer un cadre permettant vraiment d'opérationnaliser le développement durable à l'échelle régionale.

Nous pouvons donc souligner trois éléments qui nous laissent penser que la manière dont le parc éolien a été pensé et porté relève bien de l'innovation sociale : le rôle de la coopérative comme intermédiaire entre Acciona et la population, l'approche régionale et la volonté d'opérationnaliser le développement durable.

Le modèle de Lamèque a été remis en question par certains analystes en raison de la propriété étrangère du parc (Leyral, 2012). On reproche à la coopérative de ne pas être en partie ou en totalité propriétaire du parc. Cette critique est aussi venue de certains

²³ Il n'existe pas au Nouveau-Brunswick de regroupement municipaux comme les MRC et la planification régionale, ou à une échelle plus large, se fait selon les frontières des divers organismes en charge. La récente création des services régionaux regroupant élus et représentants des DSL pourrait amener des changements à ce niveau.

intervenants de la communauté qui ont souligné qu'ils auraient été prêts à investir dans le projet. En effet, le rôle de la coopérative s'est borné à favoriser l'implantation du parc en garantissant à Acciona l'acceptabilité du projet en échange de quoi elle a été en mesure de négocier des avantages sur les retombées économiques (emplois, redevances, mitigations des impacts). On ne révolutionne pas là le modèle d'exploitation des ressources naturelles : la maîtrise de la technologie, de l'intensité de l'exploitation et de l'usage de la majorité des retombées restent externes à la population concernée. Il pourrait même être possible de dire que ce type d'arrangement permet aux entreprises privées détenant les capitaux et le savoir-faire d'investir sur certains territoires qui lui seraient autrement inaccessibles. Cependant, compte tenu du contexte au début des années 2000 dans le secteur visé, le support gouvernemental assez faible (à l'origine) pour du développement éolien de type communautaire au Nouveau-Brunswick, le peu de connaissances de la part de la population locale du potentiel de l'éolien et la relative pauvreté de cette population, le modèle adopté semble avoir été un compromis acceptable. Sans oublier la possibilité que la communauté, à l'aide de la richesse collective générée par les redevances, devienne un jour partenaire avec le propriétaire du parc éolien. C'est le rôle inhabituel de la coopérative qui fait la force et l'originalité de cette expérience. En effet, elle est devenue un vecteur du développement territorial non pas à travers sa vocation économique, puisque techniquement et financièrement il a été jugé impossible d'assumer le risque de porter seul le parc, mais à travers sa composante organisationnelle, en rassemblant les acteurs régionaux et en amenant les propriétaires à s'entendre entre eux et avec Acciona. Elle a finalement joué le rôle que pourrait jouer une MRC au Québec, un catalyseur-médiateur du développement territorial, tout en restant de par sa nature proche du monde de l'économie.

En résumé, selon notre étude, l'acceptabilité du projet de la Coopérative d'énergie renouvelable de Lamèque par la population locale est avérée. Elle repose, selon nous, sur la tradition de l'éducation coopérative des leaders et de la richesse du tissu associatif du territoire de l'île Lamèque : le rapport de confiance développé par la solidarité, l'entraide et le partage a été soumis à l'épreuve du temps. Cette capacité de se concerter et de négocier avec les citoyens d'une part et d'agir comme médiateur entre les citoyens et la multinationale Acciona d'autre part s'appuie sur un capital social et un tissu de réseaux

sociaux (Bourque, 2008; Beuret, 2006) que nous avons d'ailleurs mentionné lors d'études antérieures (Chouinard et *al.*, 2010; Koné et Chouinard, 2009). Le partenariat entre la multinationale Acciona et Énergie Nouveau-Brunswick demeure un point que nous ne sommes pas en mesure de documenter étant donné le caractère confidentiel de l'entente commerciale qui lie ces deux partenaires.

Nous avons pu vérifier également que le projet de la Coopérative d'énergie renouvelable de Lamèque s'inscrit dans la perspective de l'innovation sociale qui veut que des acteurs sociaux unissent leurs forces issues de la vie associative et de l'entrepreneuriat coopératif en concertation avec les collectivités locales pour répondre à un besoin de développement économique communautaire et développer un modèle de développement énergétique inédit. (Bouchard, 2013 : 8-9; Zaoual, 2008).

5. CONCLUSION

Cette initiative de développement coopératif illustre bien deux aspects de ce modèle de développement communautaire. Soulignons d'abord le rôle central des leaders de la communauté dans la promotion de ce projet. Dans le cas de l'expérience de Lamèque, ce leadership s'exprime dans un contexte historique particulier où l'implication communautaire a assuré l'accès aux services éducatifs et de santé et où le mouvement coopératif est fortement présent (Chouinard et *al.*, 2010). Soulignons ensuite le temps qu'il a été nécessaire pour faire aboutir le projet. Il s'agit ici de reconnaître la force du capital social, en particulier du lien de confiance.

L'impact global de ce projet sur la communauté est important. Étant donné le fait que des coopératives et des municipalités hors de l'île Lamèque font partie du conseil d'administration, son influence pourrait s'accroître suite à la réalisation de projets futurs tant avec des partenaires de la communauté de Lamèque que de la Péninsule acadienne. Mentionnons, à Lamèque, une collaboration entre les porteurs du projet de centre d'interprétation de l'énergie éolienne et les dirigeants de l'actuel Parc écologique de Lamèque afin de réaliser une piste cyclable d'environ 20 km aménagée sur les routes d'accès du parc éolien et qui relierait ces 2 attractions. Dans la Péninsule acadienne, un

maire nous a mentionné, suite à cette l'expérience positive, évalué le potentiel du développement éolien sur d'anciennes tourbières.

Le leadership des trois intervenants clés de la coopérative d'énergie renouvelable a été souvent souligné. Non seulement ces intervenants étaient issus de l'île Lamèque, mais également ils ont fait carrière soit à Lamèque ou dans la municipalité voisine Shippagan. Le bénévolat de ces intervenants à maintes fois été souligné

Il est clair pour les leaders de ce projet que le choix de la formule coopérative était approprié. Pour eux, « il s'agit d'un modèle qui assure la pérennité de l'impact du parc éolien mais aussi l'équité sur le développement de la communauté ». Il s'agit d'une expérience de développement des capacités et d'intervention communautaire.

Ce modèle pourrait inspirer d'autres communautés. Les leaders de la coopérative d'énergie renouvelable sont déjà intervenus comme conseillers auprès d'autres groupes pour favoriser le transfert d'expertise. Le potentiel de l'énergie éolienne communautaire sur des territoires peu habités possédant plusieurs gisements éoliens à haut rendement est prometteur. La légitimité et la crédibilité de la coopérative dépendra probablement de sa capacité à faire en sorte que, non seulement la population de l'île Lamèque comprenne son rôle, mais aussi de son aptitude à rayonner dans toute la Péninsule acadienne, voire des provinces maritimes, et à promouvoir un développement territorial durable. Par exemple, l'information sur les retombées positives et négatives associés à la construction et au fonctionnement du parc éolien nous semble cruciale pour que ce projet puisse vraiment jouer un rôle de catalyseur au plan du renouvellement de la gouvernance territoriale.

6. BIBLIOGRAPHIE

Acciona Wind Energy Canada . (2007). *Lamèque Wind Power Project Environmental Impact Assessment*, 672 p.

Adams, M., Wheeler, D. & Woolston, G. (2011). A participatory approach to sustainable energy strategy development in a carbon-intensive jurisdiction: The case of Nova Scotia. *Energy Policy*, 39, 2550-2559.

Beuret, J.-E. (2006). *La conduite de la concertation. Pour la gestion de l'environnement et le partage des ressources*. Paris: L'Harmattan.

- Bouchard, M.J., et Lévesque, B. (2010). Économie sociale et innovation. L'approche de la régulation, au cœur de la construction québécoise de l'économie sociale. Les cahiers du CRISES, ET1103. 33 p.
- Bouchard, M.J. (2013). *Innovation and the Social Economy : The Québec experience*. Toronto: University of Toronto Press.
- Bourque, D. (2008). *Concertation et partenariat : entre levier et piège du développement des communautés*. Québec : PUQ.
- Canadian Wind Energy Association. (2013). Powering Canada's future, December 2013, http://www.canwea.ca/pdf/Canada%20Current%20Installed%20Capacity_e.pdf.
- Chaumel, (2005). Causes et conséquences du vieillissement prématuré des éoliennes au Canada. Mémoire déposé au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement du Gouvernement du Québec lors de l'analyse du projet de parc éolien de Saint-Valentin, http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/eole_saint-valentin/documents/DM140.1.pdf.
- Chouinard, O., Leclerc, A., Beaudin, M., Martin, G. et Donovan-Vinagbe, P. (2010). Contribution de la coopération, de l'économie sociale et des entreprises collectives dans le développement territorial des Îles Lamèque et Miscou en Acadie du Nouveau-Brunswick, *Revue de l'Université de Moncton*, 41(1), 49-81.
- Denieul, P.-N. (1997). *Lien social et développement économique*, Paris : L'Harmattan.
- Ferguson-Martin, C. J. et Hill, S. D. (2011). Accounting for variation in wind deployment between Canadian provinces. *Energy Policy*, 39, 1647–1658.
- Finn, J.-G., Commissaire sur l'avenir de la gouvernance locale. Nouveau-Brunswick. (2008a). *Bâtir des gouvernements locaux et des régions viables : plan d'action pour l'avenir de la gouvernance local au Nouveau-Brunswick*, Fredericton : Gouvernement du Nouveau-Brunswick, <http://www.gnb.ca/cnb/promos/flg/index-f.asp>.
- Finn, J.-G., Commissaire sur l'avenir de la gouvernance locale. Nouveau-Brunswick. (2008b). *Bâtir des gouvernements locaux et des régions viables : plan d'action pour l'avenir de la gouvernance local au Nouveau-Brunswick. Addenda*, Fredericton : Gouvernement du Nouveau-Brunswick, <http://www.gnb.ca/cnb/promos/flg/index-f.asp>.
- Fortin, Marie-José et Yann Fournis (2011), «L'acceptabilité sociale de projets énergétiques au Québec : la difficile construction par l'action publique», actes du colloque *Territoires et environnement : des représentations à l'action*, tenu à Tours, 9 décembre 2011, p. 321-331.
- Fortin, M.-J., A.-S. Devanne, et al. (2010). Le paysage politique pour territorialiser l'action publique et les projets de développement : le cas de l'éolien au Québec. *Développement durable et territoire*, 1(2), 2-15.
- Gasset, N., Gagnon, Y. , Mallet, M. et Poitras, G. (2007). Carte de la ressource éolienne d'une section du Nouveau-Brunswick (80 m), Moncton : Chaire K.-C.-Irving en développement durable, Université de Moncton, <http://www.atlaseoliennb.ca>.
- Gauvin, P. (2012), *Lamèque en mouvement* [enregistrement vidéo]. Shippagan : Bosco Médias Inc.
- Gendron, C., (2007). *Vous avez dit le développement durable ?* Presses internationales polytechniques.
- Gendron, C., (2006). *Le développement durable comme compromis*, PUQ.

Guillemot, J., Plante, S. et Boisjoly, J. (2008). *Gouvernance et développement territorial en milieu insulaire : le cas de l'Isle-aux-Coudres (Québec-Canada)*. *Revue canadienne des sciences régionales*, 31, 521-538.

Hill, S. & Knott, J. D. (2010). Too close for comfort: social controversies surrounding wind farm noise setback policies in Ontario. *Journal of Renewable Energy Law & Policy*, 2, 153-168.

Jagoda, K., Lonseth, R., Lonseth, A. & Jackman, T. (2011). Development and commercialization of renewable energy technologies in Canada: An innovation system perspective. *Renewable Energy*, 36, 1266-1271.

Jegen, M. & Audet, G. (2011). Advocacy coalitions and wind power development: Insights from Quebec. *Energy Policy*, 39, 7439-7447.

Koné, A. et Chouinard, O. (2009). Rapport de recherche sur la vie associative et le bénévolat dans le territoire des îles Lamèque et Miscou avec le partenariat de la municipalité de Lamèque. Moncton : Université de Moncton, Programme de Maîtrise en études de l'environnement, 23 p.

Landry, M., Leclerc, A. et Gagnon, Y. (2013). A Methodology for the Evaluation of the Economic Impacts of the Wing Energy Projects, *Energy & Environment*, 24(5), 735-748.

Leclerc, A. (2013). Une leçon de choix stratégiques, *L'Acadie Nouvelle*, cahier spécial sur le 70^e de l'Association coopérative des pêcheurs de l'Île (12 octobre), 4.

Leclerc, A., Chouinard, O., Simard, M., Simard, D. et Brideau, M. (2013). « Crise forestière et ancrage territorial : le cas de la Coopérative des travailleurs forestiers de McKendrick », Moncton : Chaire des caisses populaires en gestion des coopératives, http://www.umoncton.ca/umcm-ccpagc/files/umcm-ccpagc/wf/wf/pdf/cooperative_mckendrick_2013.pdf.

Lévesque, B. (2007). *Économie plurielle et développement territorial dans la perspective du développement durable : quelques éléments théoriques de sociologie économie et de socio-économie*. CRISES. # ET0705.

Leyral, P. (2012). Parc éolien: Lamèque se contente de miettes, selon un maire québécois, *L'Acadie Nouvelle* (21 septembre), 5.

Louvet, N., Rocci, A. et Lebris, C. (2013). L'innovation sociale, outil de renouvellement de la production de services de mobilité. *Développement durable et territoire*, 4(3), <http://developpementdurable.revues.org/10032>.

Lymbery, G. (s.d). *A guide to collaborative working on the coast - 'two heads are better than one!'* Sefton: Sefton Council, <http://corepoint.ucc.ie/FinalDeliverables/Publications/CollaborativeWorking/A%20guide%20to%20collaborative%20working%20on%20the%20coast.pdf>.

Nouveau-Brunswick. Énergie (2011). Le Plan directeur de l'énergie du Nouveau-Brunswick. Fredericton : GNB.

Nouveau-Brunswick. Énergie. (2007). Rapport annuel 2006 - 2007. Fredericton : GNB.

Nouveau-Brunswick. Énergie. (2008). Rapport annuel 2007 - 2008. Fredericton : GNB.

Nouveau-Brunswick. Énergie. (2009). Rapport annuel 2008 - 2009. Fredericton : GNB.

Nouveau-Brunswick. Énergie. (2010). Rapport annuel 2009 - 2010. Fredericton : GNB.

Statistique Canada. (2013) Production de l'énergie électrique, selon la classe de producteur d'électricité, mensuel (mégawatt heure). Cansim, tableau 127-0002, <http://www5.statcan.gc.ca/cansim/a47>.

Pennanguer, S., Beuret, J.-E., Tartarin, F. et Sabourin, A. (2008). Se confronter pour construire ? Itinéraire d'un conflit en mer d'Iroise. Territoires de conflits. T. Kirat and A. Torre. Paris : L'Harmattan, 227-249.

Réseau entreprise et développement durable (REDD). (2013) Les partenariats au service du développement durable. <http://nbs.net/fr/files/2013/12/NBS-Collaboration-ER-Final-Draft-FR-24.pdf>.

Savard, J. (2002). La Coop de solidarité de services à domicile du Royaume, une entreprise d'économie sociale en aide domestique, UQAM : Cahiers du LAREPPS (Laboratoire de recherche sur les pratiques et politiques sociales), no 02-08.

Valentine, S. V . (2010). Canada's constitutional separation of (wind) power. *Energy Policy*, 38, 1918-1930.

Zaoual, H. (2008). Présentation; Innovation et dynamiques de proximité : Une clef de lecture. In *Développement durable des territoires*, Économie sociale, environnement et innovation, Marché et Organisation, no. 7, pp. 8 à 23.

ANNEXE 1

Protocole d'entrevue pour les membres du Conseil d'administration²⁴ de la Coopérative d'énergie renouvelable

1. Depuis quand êtes-vous membre du CA ? Quel poste occupez-vous au CA de la coopérative ?
2. Qu'est-ce qui a motivé votre engagement au sein du CA ? Comment vous a-t-on recruté ?
3. Est-ce que les différentes catégories de membres sont bien représentées au CA (groupe d'âges, type d'emplois, etc.) ?
4. Quels sont les principales responsabilités du CA ?
5. Quelle difficulté importante avez-vous rencontrée ? Quels moyens ont été mis en place pour les résoudre ?
 - Dans le cadre de votre fonction.
 - En tant que coopérative dans une petite communauté.
6. Quelle réussite importante vous a rendu particulièrement fier ?
7. Quel type de gestion prévaut au sein du CA ? Qui prend les décisions ? Comment se prennent-elles ? (Portrait du CA, dynamisme, engagement, etc.)
8. Comment la coopérative s'insère-t-elle dans la communauté en tenant compte des autres organismes en place ?
9. Le CA a des liens avec les agences gouvernementales dans le domaine de l'énergie ?
10. Les changements sociaux et démographiques ont-ils entraîné des modifications au sein de la coopérative (gestion, organisation, structure) ?
11. La « crise » énergétique a-t-elle suscité votre intérêt à la coopérative ?
12. Comment évaluez-vous la performance de la coopérative au cours des dernières années ?
13. Êtes-vous inquiet de l'avenir de la coopérative ? Comment voyez-vous le développement de la Coopérative (perspectives d'avenir) ?

²⁴ Les divers protocoles d'entrevue sont une adaptation à la Coopérative d'énergie renouvelable de Lamèque de ceux de Leclerc, A. et al. (2013) utilisés à la coop des travailleurs forestiers de McKendrick et de ceux de Savard (2002).

ANNEXE 2

Protocole d'entrevue pour les 3 principaux promoteurs de la Coopérative d'énergie renouvelable

A. CONTEXTE D'ÉMERGENCE ET DE DÉMARRAGE DE L'ENTREPRISE

1. Depuis combien d'années la coopérative existe-t-elle ?
2. Combien de membres la coopérative compte-t-elle ? Le membership est-il stable ?
3. Avec le temps, comment la coopérative évolue-t-elle ?
4. Quelles sont les caractéristiques de la coopérative ? Est-ce que le milieu dans lequel elle opère pose des contraintes ou des défis particuliers ?
5. Quels sont les promoteurs et les appuis institutionnels qui soutiennent la coopérative (ministères, clients) ?
6. Comment qualifiez-vous le support reçu ?
7. Avez-vous d'autres besoins (qui ne seraient pas comblés par l'aide reçue) ?
8. Comment la concertation entre les coopératives de Lamèque et la municipalité s'est-elle créée ?
9. Comment le partenariat avec le partenaire privé espagnol s'est-il réalisé ?
10. Comment le partenariat avec le partenaire Énergie NB s'est-il réalisé ?

B. PRÉSENTATION DES ACTEURS SOCIAUX TOUCHÉS ET RÉSEAU DE LA COOPÉRATIVE

1. Qui sont les gestionnaires ? Combien sont-ils ?
2. Comment sont-ils sélectionnés ?
3. Avez-vous embauché travailleurs salariés ? Si oui, combien sont-ils ? Comment sont-ils recrutés ? Quelle est leur fonction ? Avez-vous des subventions salariales (ex. programmes d'employabilité) ?
4. Parlez-nous du réseau de la coopérative, de vos liens avec :
 - les gouvernements (fédéral et provincial);
 - les agences gouvernementales du secteur énergétique;
 - les entreprises énergétiques avec lesquelles vous avez des contrats;
 - les autres entreprises d'économie sociale du milieu ;
 - les groupes communautaires du milieu.

C. LA DIMENSION ORGANISATIONNELLE

1. Pourriez-vous me décrire le style de gestion de la coopérative ?
2. Quels sont les objectifs poursuivis par la coopérative ? Ont-ils changé depuis votre démarrage ? Si oui, pourquoi ?
3. Quelles stratégies utilisez-vous pour atteindre vos objectifs (promotion, études de marché, etc.) ?
4. Comment se prennent les décisions sur l'utilisation des redevances ?

D. LA DIMENSION INSTITUTIONNELLE

1. Comment se partagent les décisions concernant le fonctionnement et la gestion de la coopérative entre :
 - le conseil d'administration;

- l'exécutif du conseil.
2. Quels sont les acteurs les plus influents ?
 3. Quel est la taille du conseil d'administration ? Comment est-il structuré (exécutif, comités permanents, etc.) ?
 4. Comment les membres du conseil d'administration sont-ils recrutés ?
 5. Quel est le rôle du conseil d'administration ?
 6. Parlez-nous des rapports qu'entretient la coopérative avec d'autres acteurs sociaux (concertation, partenariat, sous-traitance, coopération).

E. SYNTHÈSE, BILAN ET PERSPECTIVES

1. Quelles sont les retombées économiques de la coopérative dans votre milieu ? Ces retombées sont-elles conformes à vos attentes ?
2. Considérez-vous avoir atteint vos objectifs de départ ?
3. Pouvez-vous identifier les facteurs qui vous ont aidés dans l'atteinte de vos objectifs ?
4. Pouvez-vous identifier les facteurs qui vous ont retardés dans l'atteinte de vos objectifs ?
5. Avez-vous des projets pour le futur (changements, améliorations, statu quo) ?
6. Quelle a été la performance de la coopérative durant les cinq dernières années ? Comment la coopérative a-t-elle été affectée par la crise énergétique et financière ?
7. Êtes-vous inquiet de l'avenir de la coopérative ? Comment voyez-vous le développement de la coopérative (perspectives d'avenir) ?

ANNEXE 3

Protocole d'entrevue pour les citoyens non membres de la Coopérative d'énergie renouvelable

1. Vous êtes originaire de quelle région (village)?
2. Depuis combien êtes-vous au courant des activités de la coopérative d'énergie renouvelable de Lamèque?
3. Depuis combien d'années vous avez entendu parler de la coop d'énergie renouvelable de Lamèque ?
4. Dans quelle catégorie d'âge vous vous situez ? 15-19; 20-24; 25-29; 30-34; 35-39; 40-44; 45-49; 50-54; 55-59; 60-64; 65 et plus. Encercler la réponse.
5. Vous êtes-vous impliqué dans les coopératives à Lamèque dans le passé? Si oui, lesquelles :
6. Parlez-nous de ce que les gens disent de la Coopérative d'énergie renouvelable ?
7. Parlez-nous de ce que vous aimez moins à la coopérative ?
8. Êtes-vous satisfait de ce que la coop a réalisé ?
9. Est-ce que vous pouvez nous parler des préoccupations environnementales associées à la présence des éoliennes : les bruits, le paysage, les installations, etc. ? Lesquelles sont les plus contraignantes et pourquoi? Expliquer.
10. Est-ce que vous avez des enfants? Si oui, est-ce que vous éprouvez des difficultés relatives à la présence des enfants dans l'environnement des éoliennes ? Expliquer.
11. Vous sentez-vous valorisé par la présence de la coopérative ? Expliquer vos réponses.
Que pensez-vous administrateurs ?
Que pensez-vous de l'attitude de votre voisinage ?
12. Expliquer pourquoi vous n'êtes pas impliqué dans la coopérative ?
13. Êtes-vous inquiet de l'avenir énergétique dans la province ? Dans votre région, dans votre village ? Expliquer votre réponse.
14. La crise énergétique et financière a-t-elle affecté votre perception de la coopérative ? Expliquer.
15. Comment évaluez-vous la performance de la coopérative durant les dernières années ? Êtes-vous inquiet de l'avenir de la coopérative dans le contexte économique ? Expliquer.
16. Est-ce qu'il y a d'autres informations que vous aimeriez partager? Si oui, expliquer.